

## Conseil Municipal du lundi 6 juin 2011

- ↪ **Avis schéma départemental de coopération intercommunale :** Le Conseil Municipal valide la proposition d'intégrer la commune de Saint-Salvy-de-la-Balme à la communauté de communes "Sidobre - Val d'Agoût" ; valide la proposition de dissolution du "Syndicat pour l'enseignement musical des Monts de Lacaune" ; émet des réserves sur les propositions de dissolution du "SIVU RER du Sidobre" et du "SIVOM pour l'aménagement touristique et industriel du Sidobre" tant que les nouvelles structures de coopération intercommunale ne sont pas en place avec leur périmètre définitif ; n'est pas favorable à la proposition de fusion du "SIVU de Montvals" avec la communauté de communes "Sidobre - Val d'Agoût" ; est favorable à tout regroupement qui renforcerait ou réunifierait les bassins de vie et favoriserait la pérennité des structures existantes et notamment le Collège de La Catalanié.
- ↪ **Groupement forestier « Le Signal » :** L'apport fait par la commune au GF « Le Signal » est de 1200 €uros qui correspond à 24 parts de 50 €uros chacune. Lors de l'assemblée générale du 26 mai dernier le GF, ne disposant d'aucune trésorerie, sollicite financièrement la commune. Le Conseil Municipal accepte de faire annuellement une avance de trésorerie au GF sous réserve qu'il s'engage, par convention, à rembourser la commune dès qu'il encaissera des recettes suffisantes.
- ↪ **Subvention US Brassac Sidobre XV :** Une subvention de 420 €uros est attribuée à l'association qui correspond à 50% des frais relatifs à la rencontre de championnat de France de l'équipe 2.
- ↪ **Subvention Pétanque de la Gare :** Une subvention de 300 €uros est attribuée à l'école de pétanque.
- ↪ **Location salles de « La Marquise » :** Les personnes physiques ou associées à un groupement professionnel redevables de façon permanente et régulière envers la commune de la fiscalité des entreprises (ex taxe professionnelle) bénéficieront de la tarification appliquée aux personnes domiciliées sur la commune.
- ↪ **Espace culturel « La Marquise » :** Le Conseil approuve les divers tarifs relatifs à l'espace culturel de « La Marquise » élaborés par la commission municipale.
- ↪ **Camping – caution carte magnétique :** Le montant de la caution pour le prêt aux campeurs d'une carte magnétique permettant d'actionner la barrière située à l'entrée du camping municipal est fixé à 50 euros.